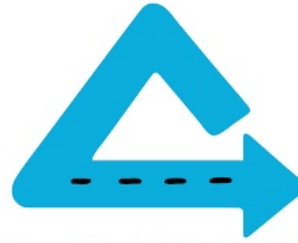


C2N AUTO ECOLE AIRE DE CONDUITE

43 rue de Leyde
34080 Montpellier

Tél.: 04 67 03 13 60 –Tél. Port.: 06 59 39 05 86 68
Mail: c2n@airedeconduite34.com
Siret: 83321806800025
Agrt: E 18034000090



" S'investir, c'est réussir ! "

CE DOCUMENT EST DISPONIBLE SUR SIMPLE DEMANDE AUPRES DU SECRETARIAT

ENJEUX DE LA FORMATION PRÉPARATOIRE AU PERMIS MOTO

Au-delà du plaisir de conduire, le permis moto est peut-être pour vous une nécessité ou une simple envie.

Rouler en sécurité reste une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part importante des tués et des blessés sur la route.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité, et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoir-faire et savoir-devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante pour lequel vos formateurs, enseignants diplômés de la conduite et de la sécurité routière, ainsi que toute l'équipe pédagogique saura vous guider.

CONDITIONS DE PASSAGE

Selon la formule choisie lors de la signature de votre contrat de formation, l'établissement se chargera de vous inscrire à une session d'examen du permis de conduire après un nombre minimum de 20 leçons de conduite un examen blanc favorable, et validation des quatre étapes de formation pour l'épreuve pratique.

Pour la catégorie A1, l'élève doit être âgé au minimum de 16 ans et de 18 ans pour la catégorie A2.

Tout candidat désirant se présenter à un examen, malgré le refus du personnel enseignant pour un niveau estimé trop faible, se verra présenter à l'épreuve en question après signature d'une décharge.

En cas d'échec, l'établissement se réserve le droit de restituer au candidat son dossier.

DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE DE L'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE

L'épreuve théorique :

Pour pouvoir se présenter à l'examen pratique, le candidat au permis moto A1 ou A2 doit passer l'épreuve théorique moto.

L'épreuve pratique :

Le jour J, un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité vous accompagnera à votre épreuve d'examen du permis. La conduite comprend une épreuve hors circulation (HC) et une épreuve en circulation (CIR).

L'inspecteur commence à chaque fois par vérifier votre identité.

Pour passer la conduite, vous devez avoir les équipements obligatoires (casque et gants homologués, blouson et pantalon, bottes ou chaussures montantes).

Épreuve hors circulation :

L'épreuve plateau dure entre 15 et 20 minutes environ;
Elle est composée de deux parties :
l'épreuve plateau et l'interrogation orale.

Son objectif est d'évaluer le niveau des connaissances, des compétences techniques et comportementales que vous avez atteint pour circuler en toute sécurité.

L'inspecteur va vous demander de tirer une fiche au sort pour chacune des épreuves, vous allez ensuite devoir effectuer :

Étape 1 : épreuve sans l'aide du moteur

Étape 2 : épreuve plateau à allure lente

Étape 3 : épreuve plateau à allure normale (freinage d'urgence & évitement)

Étape 4 : interrogation orale

Pendant cette épreuve l'inspecteur va évaluer l'élève afin de voir s'il répond correctement aux objectifs fixés par la formation plateau.

Il s'agit donc d'évaluer l'élève sur plusieurs points :

- sa capacité à manier correctement la machine
- sa capacité à adapter son allure,
- sa maîtrise des commandes
- sa conduite avec passager
- sa technique d'évitement
- sa maîtrise du freinage

Grille de notation de l'inspecteur pour le plateau moto

Les critères de notations pour l'épreuve plateau sont très simples, voici le type de grille que l'inspecteur :

Notation plateau Moto	
A	Epreuve réussie sans fautes
B	Un piquet, plot, ou pied à terre
C	Deux erreurs ou une grosse erreur (vitesse mini non atteinte, erreur parcours, chute, arrêt hors zone, sortie plateau)

Vous obtiendrez la partie « hors circulation » en obtenant au moins un A sur les 5 épreuves sans avoir obtenu une seule note éliminatoire, c'est-à-dire un C.

Évaluation pour l'épreuve de l'interrogation orale :

Pour cette épreuve l'inspecteur attend que l'élève comprenne clairement le sens des différentes fiches sur les points orientés sécurité et prévention.

Même si l'élève bloque sur certains points lors de l'interrogation orale, l'inspecteur peut l'aider pour qu'il puisse poursuivre l'épreuve et prouver à l'inspecteur qu'il a bien pris connaissance des 12 fiches motos.

Si l'inspecteur sent que l'élève n'a pas pris connaissance des fiches motos et n'a pas connaissance des différents thèmes présentés dans la fiche alors l'élève est ajourné.

A l'inverse l'élève obtient la note A s'il est capable de présenter les différents points de la fiche en faisant clairement savoir qu'il en a bien compris le sens.

L'élève obtient la note B s'il connaît les fiches mais a bloqué sur quelques points du plan ou a oublié des éléments.

À partir de la date de réussite, vous conservez le bénéfice de cette épreuve Hors Circulation pour 5 ans ou 5 épreuves Circulation, sous réserve de la validité de votre ETM.

Épreuve en circulation :

Vous devez avoir satisfait à l'épreuve HC pour passer l'épreuve en circulation.

L'épreuve circulation dure environ 30 minutes, l'élève doit montrer à l'inspecteur qu'il est capable de progresser dans tous types d'environnements, et qu'il doit être capable de circuler aussi bien en ville que sur autoroute.

Pendant cette épreuve l'enseignant qui vous accompagnera s'installera l'inspecteur au volant du véhicule et suivra l'élève pour lui donner les instructions par oreillette.

Seules les consignes de l'inspecteur données par radioguidage seront à prendre en compte.

L'épreuve CIR dure 40 minutes et se déroulera en et hors agglomération.

Notation	Commentaires
Niveau 0	Une compétence n'a pas été acquise et le candidat n'est pas capable de l'appliquer (changement de direction, dépassement, maîtrise de la machine).
Niveau 1	L'élève n'a pas réussi à reproduire de manière efficace ce qu'il avait pu apprendre. La compétence est incomplète ou mal utilisée.
Niveau 2	L'élève sait restituer ce qu'il a appris mais dans certains cas l'inspecteur remarque encore quelques hésitations ou imprécisions.
Niveau 3	L'élève a réussi à restituer ce qu'il avait appris pendant son entraînement en moto école.

L'épreuve pratique permet d'évaluer les points suivants :

- Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord de son véhicule,
- Connaître et utiliser les commandes,
- Prendre l'information, analyser les situations et adapter son allure aux circonstances, appliquer la réglementation du code de la route,
- Communiquer et Partager la chaussée avec les autres usagers, maintenir les espaces de sécurité,
- Être autonome dans la réalisation d'un trajet
- Avoir une conduite économique et respectueuse

Pour être reçu, vous devez obtenir au moins 21 points / 27 et ne pas commettre d'erreur éliminatoire.

Exemples : franchissement d'une ligne continue, circulation à gauche, non-respect d'un signal prescrivant l'arrêt...

Ci-dessous un exemple d'un bilan de compétences rempli par un inspecteur rendu à un élève qui a passé son permis moto.

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque				
	E	0	1	2	3	Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome		
Connaître et maîtriser son véhicule										
Savoir s'équiper et s'installer				X						
Savoir se positionner sur le véhicule, connaître et utiliser les commandes					X					
Appréhender la route										
Prendre l'information				X						
Adapter son allure aux circonstances				X						
Appliquer la réglementation					X					
Partager la route avec les autres usagers										
Communiquer avec les autres usagers					X					
Partager la chaussée					X					
Maintenir les espaces de sécurité					X	1	1	1		
Sous-totaux					0	6	15	1	1	1
Courtoisie					+1					
Total général							25			

Conducteur novice : seuil d'alcoolémie à 0,2 g/l
Attention : 0,2 g/l c'est 0 verre d'alcool

BILAN	FAVORABLE (1)
--------------	----------------------

(1) sous réserve de l'aptitude à la conduite fixée par l'avis médical